

## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### Pièces à fournir impérativement

#### PRÉ-DEMANDE

- A enregistrer sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) : **IMPRIMER** le récapitulatif de la pré-demande ou présenter le numéro de numéro de la pré-demande en mairie.

**Vous n'avez pas accès à internet**, vous pouvez vous adresser

à **France Services** pour établir votre pré-demande.

**Lieu** : Maison des Services rue Henri Saumande THIVIERS

**Appelez le matin au 05 86 86 89 00 pour prendre RDV**

#### JUSTIFICATIFS DE DOMICILE (- de 1 an)

- A vos noms et prénoms, ou ceux de votre époux(se) : Facture ou échéancier GAZ, EDF, téléphone, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation... La facture électronique imprimée est acceptée.
- Si vous êtes hébergé** :
- Une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois,
- Pièce d'identité de l'hébergeant,
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

#### 1 PHOTO D'IDENTITÉ

- de moins de 6 mois et **non découpée**



Les cartes des **personnes majeures** délivrées entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 sont prolongées de 5 ans supplémentaires, SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

Après fabrication, la CNI est à récupérer auprès de notre mairie sous 3 mois par l'intéressé(e), après quoi le gestionnaire des titres demande sa destruction.  
**Soyez vigilant.**

#### RENOUVELLEMENT

- Ancienne carte d'identité
- Si périmée depuis plus de 5 ans : acte de naissance de - de 3 mois si ville de naiss. non adhérente à la dématérialisation **ou** passeport valide **ou** périmé depuis - de 5 ans

#### PERTE OU VOL

- Acte de naissance de - de 3 mois **ou** passeport sécurisé périmé depuis moins de 5 ans **ou** non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans
- Déclaration de vol délivrée par la Police ou déclaration de perte faite en mairie le jour du dossier.
- Timbres fiscaux : **25 €**  
Dématérialisé : [timbre.impots.gouv.fr](https://timbre.impots.gouv.fr)  
Papier : chez un buraliste

#### MAJEUR sous tutelle ou curatelle

- Décision de justice instaurant la tutelle ou curatelle
- Attestation de - de 3 mois du tuteur qui déclare être informé de la démarche + copie de la CNI du tuteur

**La prise de RDV en mairie se fait **UNIQUEMENT** en ligne sur :**

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

**OU** [www.thiviers.fr](http://www.thiviers.fr)

#### **Votre rendez-vous en mairie :**

**le :** .....

**à :** ..... H .....

#### 1ère DEMANDE

- acte de naissance de - de 3 mois si ville de naiss. non adhérente à la dématérialisation **ou** passeport valide **ou** périmé depuis - de 5 ans

#### CHANGEMENT DE SITUATION

- Mariage** : acte de mariage ou acte de naissance avec mention de moins de 3 mois
- Divorce** : (pour les personnes souhaitant garder le nom de l'ex-conjoint(e) : Jugement de divorce autorisant la conservation du nom ou attestation de l'ex-conjoint(e) + copie de sa pièce d'identité
- Veuvage** : acte de décès

#### **MINEUR : doit être présent**

- Pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale (seule habilitée à effectuer la demande et le retrait du titre)
- Justificatif de domicile au nom du représentant légal
- Garde alternée** : justificatif de domicile des 2 parents + copie de la CNI parent absent + jugement de divorce ou séparation définitive
- Nom d'usage du mineur : attestation co-signée des 2 parents